

CGU Candidat ICDL - PCIE

Fiche informative préalable au passage de tests de certification ICDL - PCIE à distance

Le présent document a pour objet d'informer le Candidat au test de certification ICDL - PCIE à distance des conditions de réalisation de son examen.

Données personnelles et enregistrement de la session du candidat :

Par la présente, le Candidat est informé que l'enregistrement vidéo et sonore de sa session d'examen, ainsi que la captation de son image et des données personnelles figurant sur sa pièce d'identité seront réalisés.

Ces informations ont pour but d'assurer la régularité de la session d'examen et ne feront l'objet d'aucune diffusion que ce soit par ICDL France ou par le centre d'examen.

À l'issue du test :

- La captation vidéo sera stockée sur système informatique par le centre d'examen pour une durée de 3 mois, avant d'être totalement supprimée.
- La captation image sera stockée sur le serveur national d'ICDL France pour une durée de 3 mois, avant d'être totalement supprimée.

Configuration technique requise :

Afin d'assurer le déroulement de son examen dans de bonnes conditions, le Candidat devra disposer de la configuration technique suivante :

- Un ordinateur,
- Le logiciel de vidéoconférence préconisé par le centre d'examen correctement installé sur son ordinateur,
- Un navigateur web récent (html5) type Firefox, Chrome, Edge, correctement installé sur son ordinateur. Bien veiller à ne pas bloquer l'exécution de JavaScript (moteur intégré dans les navigateurs) !
- Une connexion Internet de bon niveau type ADSL 2+ (20 mégabits de débit théorique). Pour tester votre connexion <http://www.speedtest.net/fr>.
- Une Webcam de résolution minimum 1024x768.

Comportement et responsabilité du Candidat pendant la session d'examen :

- Le Candidat s'engage à ne communiquer avec personne d'autre que l'Examineur et à ne recevoir l'assistance d'aucun tiers.
- Le Candidat s'engage à assurer des conditions calmes et sereines au sein de son environnement de passage afin de garantir le bon déroulement de sa session d'examen.
- Le Candidat peut seulement s'adresser à l'Examineur pour obtenir certaines informations techniques relatives à la solution de passage de test ou à celle de vidéoconférence.
- Le Candidat ne peut pas quitter la pièce où il effectue son examen.
- Le Candidat ne peut pas faire usage de son navigateur Internet pour consulter des pages Internet autres que celle(s) nécessaires au passage de l'examen.
- Le Candidat ne peut faire usage d'aucun document ou appareil électronique (smartphone, ordinateur portable, appareil photo...) que ce soit, à l'exception de la webcam permettant la réalisation de l'examen.
- Le Candidat doit s'assurer que les fonctions vidéo et audio de sa webcam sont bien activées et que celle-ci est bien orientée vers lui pour le filmer pendant toute la durée de l'examen.
- Le Candidat veille à ce que rien n'obstrue la webcam pendant toute la durée de l'examen.

En cas de déconnexion à la solution de vidéoconférence, le Candidat doit immédiatement fermer son navigateur Web et le redémarrer. Une fois reconnecté à la solution de vidéoconférence, le Candidat doit attendre les instructions de l'Examineur.

Important : En cas de violation d'une des règles énoncées ou de non-respect d'une procédure figurant sur le présent document, l'Examineur est en droit d'arrêter immédiatement le test en cours.

Les résultats du test ne seront alors pas comptabilisés et ne pourront donner lieu à l'obtention d'aucune attestation de score ou certificat de réussite au test.

Tout dysfonctionnement ou tout manquement aux conditions de passage d'examen constaté par le Candidat peut faire l'objet d'une notification de l'incident auprès d'ICDL France à l'adresse suivante : testsadistance@icdlfrance.org.